

Délibération n° 2	Conseil Municipal du 19 juin 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><u>Date de convocation</u> : 13/06/2017</p> <p><u>Membres présents</u> : 30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)</p> <p><u>Membres ayant donné pouvoir</u> : 3 puis 2</p> <p><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</p> <p><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</p> <p><u>Nombre de votants</u> : 33</p> <p>Affiché le 20/06/2017</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 3 puis 2</p> <p>Absent (s) non excusé (s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFIER</p>
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle à Action contre la faim pour soutenir l'action des Maires contre la crise humanitaire en Afrique	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération : Aide financière pour la création de la grande école du numérique à Etaples sur mer	

Un collectif de vingt-cinq maires lance un appel « L'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique » pour sensibiliser la population au drame humanitaire qui est en train de se dérouler en Afrique.

« On est dans une situation multicrise, à la fois humanitaire et alimentaire », décrypte le docteur Serge Braysse, directeur expertise d'Action contre la faim, avec qui les maires signataires vont se coordonner. Les principaux pays touchés cumulent un grand nombre de difficultés : pauvreté extrême, absence de système de santé, modèle agricole insuffisant, conflits locaux, auxquels vient s'ajouter le réchauffement climatique. La sécheresse fait des ravages en Somalie comme au Soudan du Sud.

Le Soudan du sud, le Kenya, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie en Afrique de l'Est, le Yémen sur l'autre rive du golfe d'Aden mais aussi le Nigéria en Afrique de l'Ouest, sont frappés de plein fouet par une crise qui met en danger la vie de plusieurs dizaines de millions d'êtres humains dont 20 millions sont d'ores et déjà en situation de famine et menacés de mort.

La Ville d'Etaples-sur-mer souhaite s'associer à ce mouvement et exprimer sa solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à Action contre la faim

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 – article 6574.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 33 voix pour.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fatt



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
- *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-del2-19062017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017